

Chapitre 2

Promouvoir une croissance favorable aux pauvres

Une accélération des progrès vers l'OMD relatif à la pauvreté est indispensable pour que l'échéance soit respectée. Une croissance économique plus rapide et plus durable est nécessaire, mais cette croissance doit aussi avoir un caractère plus favorable aux pauvres, c'est-à-dire un rythme et une structure qui améliorent l'aptitude des pauvres à y participer, y contribuer et en profiter. Le présent chapitre passe en revue les principaux aspects d'un programme d'action propre à instaurer une croissance favorable aux pauvres et les moyens qu'ont les donateurs d'aider les pays partenaires à le mettre en œuvre. L'application d'une optique de croissance favorable aux pauvres dans des domaines comme le développement du secteur privé, les échanges, l'agriculture et les infrastructures appelle une remise à plat des stratégies, politiques, et modalités de soutien utilisées par les donateurs. Il ne faut pas se contenter de poursuivre le même traitement, et augmenter les doses ne servira à rien.

Croissance et réduction de la pauvreté – faits et chiffres

Une étape critique s'ouvre maintenant sur la voie des OMD pour que le rendez-vous de 2015 soit tenu. Une accélération des progrès vers l'objectif de réduction de la pauvreté défini dans l'OMD 1 est indispensable pour que l'échéance soit respectée. Cela implique un accroissement radical du rythme de la croissance et des retombées de cette dernière en termes de réduction de la pauvreté. Les perspectives qu'une telle évolution se produise vont en s'améliorant : on observe un regain de croissance dans de nombreux pays pauvres, les liens entre croissance et réduction de la pauvreté sont de mieux en mieux appréhendés, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement prodigue des conseils pour l'apport d'une aide plus efficace et, d'après les prévisions, le volume de l'aide devrait considérablement augmenter d'ici 2010.

Reste qu'il y a beaucoup à faire dans de nombreux domaines pour que l'entreprise soit couronnée de succès. Un de ces domaines concerne la nature, la vigueur et les modalités du soutien apporté par les donateurs au programme d'action à l'appui d'une croissance favorable aux pauvres. Pour réellement promouvoir une croissance favorable aux pauvres, les donateurs doivent modifier leur comportement, qu'il s'agisse de la nature et des modalités de leur action aussi bien que des partenaires avec lesquels ils travaillent. Le présent chapitre s'appuie sur les travaux menés dans le cadre du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (POVNET) autour de la « dimension croissance » de la lutte contre la pauvreté, en vue en particulier de promouvoir une « croissance favorable aux pauvres » – c'est-à-dire un rythme et des modalités de croissance propres à améliorer l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à l'activité économique et à en tirer avantage. Il fait également fond sur d'autres travaux du CAD, dans les domaines de l'investissement et des échanges, concernant la croissance et la lutte contre la pauvreté. Œuvrer véritablement à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres ne saurait se suffire d'une action, même renforcée, s'inscrivant dans la continuité du passé ; cela nécessite une rupture avec les habitudes, de la part des pays en développement aussi bien que de leurs partenaires donateurs.

Après une longue période de croissance faible, et parfois négative, entrecoupée d'épisodes généralement courts d'expansion plus rapide, la croissance commence à s'affermir dans les pays en développement, y compris en Afrique, depuis le milieu des années 90. Cette évolution a permis un recul significatif des taux de pauvreté absolue (pourcentage de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour). Le rythme de la croissance et ses retombées en termes de réduction de la pauvreté ont toutefois été très variables selon les régions et les pays. Aiguillonnée par l'expansion de l'économie chinoise, c'est en Asie que la croissance a été la plus rapide, plus de 6 % au cours des années 90, ce qui a permis de ramener de 30 % à 15 % la proportion de la population se situant en deçà du seuil d'un dollar par jour. En Afrique subsaharienne, en dépit d'une amélioration de la situation au cours de la période récente, la croissance a été négative en moyenne dans les années 90, et la part de la population vivant dans l'extrême pauvreté est passée de 47 % à

49 %. En Amérique latine, la croissance est restée lente et insuffisante pour avoir un effet sur l'extrême pauvreté, dont le taux s'est maintenu à 11 %.

À l'échelon national, il existe un lien étroit et indiscutable entre les rythmes de croissance économique et de recul de la pauvreté. Tous deux ont été particulièrement vigoureux dans des pays comme le Viêt-nam (où le taux de pauvreté a diminué de moitié, pour revenir à 30 %, au cours de la décennie se terminant en 2002), El Salvador, le Ghana, l'Inde, l'Ouganda et la Tunisie. En nombre de personnes, c'est dans les zones rurales, où vivent la grande majorité des pauvres, que la pauvreté a le plus fléchi, sauf au Ghana où elle a fortement reculé dans les villes, y compris les villes rurales, mais est restée stationnaire dans les campagnes. En termes relatifs, c'est en général dans les zones urbaines, où le taux de croissance a été plus élevé, qu'elle a le plus diminué.

Si la croissance induit bien une réduction de la pauvreté, son effet sur la pauvreté diffère sensiblement d'un pays à l'autre. C'est ainsi qu'au Bangladesh, malgré un taux de croissance plus de deux fois supérieur à celui du Ghana au cours des années 90, les revenus des pauvres ont nettement moins augmenté qu'au Ghana. De même, la pauvreté a connu un recul bien plus rapide au Sénégal qu'au Burkina Faso, pays qui ont pourtant affiché à peu près le même taux de croissance moyen sur la période 1995 à 2002. Ces disparités dans les effets de la croissance sur la pauvreté résultent de différences dans la situation des pays comparés, en particulier pour ce qui est des conditions de départ (niveau de développement, ampleur des inégalités, stabilité macroéconomique, structures de gouvernance, régime politique, etc.) et de l'existence de dispositifs propres à améliorer l'aptitude des pauvres à participer au processus de croissance.

Afin de mieux appréhender l'impact de la croissance sur la pauvreté, il convient d'étudier comment les inégalités (la répartition du revenu) évoluent au fil du processus de croissance. Au Burkina Faso, par exemple, l'accélération de la croissance est allée de pair avec une atténuation des inégalités qui a rendu d'autant plus efficace la contribution de la croissance à la lutte contre la pauvreté. Au Viêt-nam, par contre, la croissance s'est accompagnée d'un creusement des inégalités. Si les ménages pauvres n'ont pas tiré autant de bienfaits que les autres de la croissance, la pauvreté monétaire (autrement dit le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour) a néanmoins considérablement diminué. Une accentuation des inégalités a été observée dans plusieurs autres pays qui ont connu une croissance rapide au cours des années 90, mais les études économétriques ne permettent pas de mettre en évidence une relation systématique entre croissance et creusement des inégalités. Elles montrent cependant que l'existence au départ de fortes inégalités – en particulier dans la répartition des actifs – peut avoir des répercussions néfastes sur le potentiel de croissance d'un pays. On peut trouver à ce constat de nombreuses explications, notamment le fait que les pauvres n'ont alors souvent pas accès aux services financiers et autres. Une meilleure compréhension des facteurs et des politiques qui influent sur la croissance, les inégalités et la pauvreté, ainsi que de leurs interrelations, doit être regardée comme une priorité pour la conception de stratégies de croissance favorable aux pauvres.

Les très pauvres s'appauvrissent, en termes absolus comme en termes relatifs. La pauvreté chronique et l'importance des trappes de pauvreté augmentent. En Afrique subsaharienne, le revenu moyen des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour était de 0.60 dollar en 2001, contre 0.62 dollar dix ans plus tôt. Ces chiffres montrent à quel point il est important de susciter une croissance économique plus rapide, qui parvienne

jusqu'aux pauvres. La tâche est déjà difficile lorsqu'un conflit ou la maladie se mettent de la partie. Elle est plus complexe encore dans les États fragiles ou les pays dont les pouvoirs publics n'ont pas les moyens ou la volonté d'écouter et de suivre les avis de leurs propres concitoyens ou d'autres acteurs concernant les mesures à prendre pour assurer que la croissance économique contribue davantage à faire reculer durablement la pauvreté.

Messages ressortant de l'expérience en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté pour l'orientation de l'action

Une analyse du vécu des pays en développement depuis les années 90 met en évidence un certain nombre de préceptes fondamentaux concernant la croissance et la réduction de la pauvreté¹.

a) Une réduction rapide et durable de la pauvreté requiert une croissance favorable aux pauvres, c'est-à-dire un rythme et des modalités de croissance qui améliorent l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à cette croissance, à y contribuer et à en tirer profit.

i) **Le rythme de la croissance économique est déterminant pour obtenir un recul durable et conséquent de la pauvreté.** Globalement, il existe une forte corrélation directe entre croissance économique et recul de la pauvreté. La croissance économique est une condition essentielle au reflux de la pauvreté, et elle en est souvent aussi le principal vecteur. En l'absence d'une croissance économique rapide et durable, les politiques de lutte contre la pauvreté ne portent pas tous leurs fruits. Si des épisodes de croissance ont bien été observés dans de nombreux pays au cours des quinze dernières années, ils ont souvent été de trop courte durée et cette croissance trop peu soutenue pour exercer un effet durable de réduction de la pauvreté. Parmi les principales dispositions à prendre pour favoriser une croissance durable figurent assurer la stabilité macroéconomique et instaurer un climat propice à l'investissement.

ii) **La croissance économique sera vraisemblablement d'autant plus rapide, plus durable et plus efficace comme vecteur de réduction de la pauvreté que sa structure sera favorable aux pauvres.** Le rythme et la structure de la croissance sont interdépendants, et les deux aspects doivent être traités simultanément. La pauvreté a connu des évolutions très différentes dans des pays en développement affichant des taux de croissance économique similaires, cela étant dû en partie à la structure de cette croissance. Autrement dit, la mesure dans laquelle la croissance a touché des secteurs où les pauvres ont une activité économique et des zones où ils vivent influe sur le niveau de pauvreté. Un schéma de croissance favorable aux pauvres implique que les pauvres soient en mesure de participer au processus de croissance et aient les moyens de prendre part aux processus politiques qui déterminent les décisions des pouvoirs publics.

iii) **L'ampleur des inégalités intervient également.** Plus les inégalités sont marquées, moins la pauvreté reculera pour un taux donné de croissance. Les inégalités (au niveau de la répartition des actifs, par exemple) réduisent les possibilités des pauvres de participer à la croissance. De fortes inégalités peuvent aussi être nuisibles à la stabilité politique et à la cohésion sociale indispensables à l'instauration d'une croissance durable favorable aux pauvres. Les inégalités flagrantes observées en Amérique latine et l'accentuation des inégalités constatée en Afrique et dans certaines parties de l'Asie sont à cet égard inquiétantes. Cela dit, l'expérience montre

que le creusement des inégalités n'est pas une conséquence inéluctable du processus de croissance, dès lors que des dispositions spécifiques sont prises pour l'empêcher. Le rythme et la structure de la croissance, les inégalités et la pauvreté interagissent entre eux. Les pays qui souhaitent promouvoir une croissance réellement favorable aux pauvres doivent prendre des mesures pour agir à la fois sur la croissance et sur la répartition des revenus.

- iv) **Des facteurs de risque et de vulnérabilité limitent l'aptitude des pauvres à participer au processus de croissance**, et donc la contribution de la croissance au recul de la pauvreté. Tout choc a des répercussions importantes et durables sur la vie des pauvres et risque de provoquer une érosion de leurs actifs. Les pauvres évitent souvent les options risquées, même si elles pourraient pourtant être plus payantes. Des mesures de prévention, d'atténuation ou de correction des facteurs de risque et de vulnérabilité constituent un investissement efficace par rapport à son coût pour l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres.
 - v) **Il faut améliorer le fonctionnement des marchés pour les pauvres**. Il convient d'améliorer l'accès aux actifs productifs (terre, main-d'œuvre, capital) et aux marchés de biens et de services et de remédier aux causes de défaillance des marchés afin que ces derniers remplissent pleinement leur rôle dans le soutien d'une croissance favorable aux pauvres.
- b) La pauvreté a de multiples facettes et l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres sera facilitée par des progrès sur d'autres fronts (social, environnemental, politique, notamment). Les politiques suivies gagneront en efficacité si elles tiennent mieux compte de l'interdépendance de ces divers aspects et favorisent un cercle vertueux dans lequel développement économique, social, environnemental et politique se renforcent mutuellement.**
- i) **Les pauvres ne constituent pas un groupe homogène et sont confrontés à de multiples formes de privation**. Il est essentiel de comprendre qui sont les pauvres, où ils se trouvent et quelles sont leurs stratégies de survie, de même que les causes et la nature de leur pauvreté. Les différents « mondes ruraux » que met en évidence l'étude des mesures à prendre pour que l'agriculture apporte sa contribution à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres fournissent un bon exemple de la diversité des possibilités de panachage entre activités agricoles et non agricoles qui s'offrent aux individus et aux ménages pour se constituer un revenu.
 - ii) **L'instauration d'une croissance favorable aux pauvres exige l'association plus étroite des femmes au processus de croissance**. Il convient donc d'examiner les problèmes qui se posent – y compris au niveau de l'accès, des institutions et des actifs – dans une optique sexospécifique. Des mesures concourant effectivement à remédier à des discriminations renforceront la participation des femmes au processus de croissance et l'impact de ce dernier sur la pauvreté. Les politiques publiques doivent favoriser une meilleure intégration des femmes sur le marché du travail (grâce, par exemple, à un abaissement des taux de fécondité, ou en leur facilitant l'accès à des soins de santé et des infrastructures qui répondent à leurs besoins) et accroître les bienfaits de cette participation (à travers, notamment, une augmentation des taux d'alphabétisation, la scolarisation des filles, une amélioration de l'accès aux ressources et aux actifs, et des lois visant à aligner la rémunération et les conditions de travail des femmes sur celles des hommes).

- iii) **Il faut agir simultanément sur les aspects économiques, sociaux, environnementaux et politiques de la pauvreté.** La notion de dichotomie (telle qu'elle peut ressortir de l'opposition faite entre mesures économiques et mesures sociales) n'a pas cours ici. Le rythme et la structure de la croissance économique sont influencés par des facteurs économiques, sociaux, environnementaux et politiques et ont des retombées d'ordre économique, social, environnemental et politique, et tous ces éléments se nourrissent les uns les autres (ou affaiblissent, par leur absence, l'effet des autres). Des progrès vers l'OMD relatif à la pauvreté monétaire facilitent des avancées vers d'autres OMD, et inversement. Il est par conséquent essentiel de tenir compte de cette convergence et de l'exploiter dans la conception des stratégies de lutte contre la pauvreté.
- iv) **Des compromis restent nécessaires mais ils doivent, et peuvent, être mieux gérés.** Il faut pour cela éviter les politiques qui ne s'attaquent qu'à un seul aspect de la pauvreté et négligent les autres. Dans certains cas, des mesures complémentaires ou compensatoires seront nécessaires. La qualité des institutions est capitale pour gérer les arbitrages d'une manière propre à produire des résultats favorables aux pauvres. Les choix des pouvoirs publics doivent être informés par des évaluations préalables de l'impact des différentes décisions sur la pauvreté.
- v) **Les mesures doivent être ordonnées de façon à atténuer les contraintes.** Une analyse des évolutions passées de la croissance, de la pauvreté et des inégalités aidera à déterminer ces dernières. Les décisions relatives à l'orientation de l'action et à l'investissement doivent d'emblée tenir compte des canaux de transmission, ce qui accroîtra leur impact en termes de réduction de la pauvreté.
- c) **L'instauration d'une croissance favorable aux pauvres nécessite de donner aux pauvres les moyens d'influer sur le processus d'élaboration de l'action, lequel doit tenir compte de leurs intérêts**
- i) **Il faut donner aux pauvres les moyens** de participer au processus de réforme des politiques qui va de pair avec une stratégie efficace de croissance favorable aux pauvres et d'influer ce processus. Des mesures doivent être prises pour permettre aux pauvres, hommes et femmes, de se faire entendre et d'exercer une influence pour que soient privilégiées des politiques fondées sur l'observation des faits qui promeuvent une croissance favorable aux pauvres, et non d'étroits intérêts acquis.
- ii) **Un appareil d'État fonctionnant correctement est essentiel pour répondre aux besoins des pauvres.** L'instauration d'une croissance réellement favorable aux pauvres appelle des changements d'ordre normatif et institutionnel propres à faire en sorte que l'État, à tous les niveaux, prenne davantage en compte les intérêts des pauvres. Il faut mettre en place les dispositifs d'incitation, l'environnement général et les cadres d'action et de planification requis pour que les structures d'État deviennent plus attentives aux besoins des pauvres.
- iii) **Des réformes soucieuses des pauvres risquent de nécessiter une modification de l'équilibre politique existant entre les intérêts différents des divers segments de la société.** Cela passe par un renforcement de la demande de changements favorables aux pauvres, une meilleure compréhension de l'économie politique et des moteurs de changement et la mise en place de mécanismes formels et transparents de prise de décision.

iv) **Les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent susciter l'adhésion des autorités nationales, faire une place plus large à la croissance et associer plus étroitement les parties prenantes.** Les premières phases du processus CSLP ont péché sur ces points, mais un regain d'attention est aujourd'hui porté au renforcement de ces éléments grâce à une meilleure compréhension de la dynamique du processus de croissance et de l'importance du dialogue avec les parties prenantes.

d) L'ambition d'instaurer une croissance favorable aux pauvres a d'importantes retombées pour le ciblage et le mode d'acheminement de l'aide. Une action, même renforcée, s'inscrivant dans la continuité du passé n'y suffira pas.

i) **Les donateurs doivent se concentrer sur le soutien des processus nationaux,** le recensement et la promotion des moteurs de changement et aligner leur action collective sur une stratégie crédible de croissance favorable aux pauvres comme le veulent les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Lorsqu'une telle stratégie n'a pas été mise en place, les donateurs doivent aider les pays partenaires et autres parties prenantes à se doter des capacités voulues pour en concevoir une et influencer sur son contenu.

ii) **Les donateurs doivent faire preuve de souplesse et adapter leur soutien à la situation des pays partenaires.** Les politiques qu'ils suivent doivent être informées par une analyse plus poussée des obstacles à la croissance et au recul de la pauvreté ainsi que des répercussions de leur action, s'appuyant sur des outils comme les évaluations d'impact sur la pauvreté. Elles doivent tenir compte des spécificités nationales et de l'économie politique du programme d'action à l'appui de la réduction de la pauvreté, être centrées sur les obstacles à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres et être réalistes. Un surplus d'aide ne sera efficace que si les capacités d'absorption sont suffisantes.

iii) **Les donateurs doivent maintenir leur engagement dans les pays où les approches (décrites ci-dessus) ne sont pas applicables pour cause de faiblesse ou de défaillance de la gouvernance.** Les donateurs doivent alors adopter une approche différente, centrée sur le renforcement des capacités humaines et la recherche de possibilités de consolider les cadres d'action et de dialogue. Un effort de renforcement durable des capacités est particulièrement important dans ce cas.

iv) **Une action soucieuse des pauvres dans des domaines importants² pour l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres comme le développement du secteur privé, l'agriculture et les infrastructures nécessite une remise à plat des priorités.** L'importance de ces secteurs pour le rythme et la structure de la croissance a été sous-estimée. De nouvelles approches propres à renforcer leur contribution ont été mises au point dans le cadre des travaux du POVNET sur la croissance favorable aux pauvres.

v) **Il faut améliorer la capacité des organismes d'aide, au niveau des services centraux et des instances de terrain, de promouvoir efficacement une croissance favorable aux pauvres.** Les donateurs doivent adopter des modalités d'action qui exploitent les synergies entre secteurs et resserrent la coordination entre donateurs. Ils doivent mettre en place les dispositifs appropriés de soutien et d'incitation pour le personnel de terrain et constituer des équipes pluridisciplinaires dotées des moyens requis pour influencer sur les décisions et les mettre en œuvre à l'échelon local.

Les politiques à suivre dans les domaines de l'investissement et du développement du secteur privé, des échanges, de l'agriculture et des infrastructures pour instaurer une croissance favorable aux pauvres

Des mesures visant des domaines qui peuvent jouer un rôle important dans l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres – notamment le développement du secteur privé, les échanges, l'agriculture et les infrastructures – peuvent contribuer à accélérer le rythme de la croissance et influencer sa répartition géographique et sectorielle, et faciliter l'intégration des pauvres au processus de croissance. En ces matières, il faut toutefois faire table rase du passé. Œuvrer dans ces domaines dans une optique de croissance favorable aux pauvres implique souvent que les donateurs modifient leur comportement, qu'il s'agisse de la nature et des modalités de leur action aussi bien que des partenaires avec lesquels ils travaillent (se reporter à l'encadré 2.1 pour quelques exemples). Cela nécessite aussi que les donateurs soient mieux informés au préalable des retombées que des changements d'ordre stratégique et institutionnel et des investissements dans des projets et programmes peuvent avoir pour l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres. À cet effet, ils ont entrepris de mettre au point des instruments « d'évaluation d'impact sur la pauvreté » afin de mieux appréhender les effets de leurs interventions sur la pauvreté.

a) Investissement et développement du secteur privé

Le secteur privé est le premier vecteur de croissance et d'emploi. Promouvoir l'émergence d'un secteur privé plus dynamique, qui apporte une contribution plus importante à la création de richesse dans les pays en développement, est un élément essentiel de toute stratégie de croissance se voulant favorable aux pauvres et est capital pour la réalisation des OMD. L'emploi (dans le secteur formel en particulier) est une des principales voies de sortie de la pauvreté, et les impôts acquittés par les travailleurs et les entreprises sont une source de financement des dépenses publiques relatives à des aspects plus généraux des stratégies de lutte contre la pauvreté. L'emploi dans le secteur informel est lui aussi important mais, à nombre égal de postes, il apporte une moindre contribution à la qualité et à la durabilité du processus de réduction de la pauvreté.

Pour que le secteur privé devienne une source de croissance favorable aux pauvres, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies afin de permettre à tous les acteurs privés de participer à la croissance et d'en tirer profit. Il convient en particulier de :

- Fournir des incitations à l'entrepreneuriat et à l'investissement.
- Stimuler la productivité par la concurrence et l'innovation.
- Tirer parti de l'interdépendance de l'économie mondiale.
- Améliorer l'accès aux marchés et le fonctionnement des marchés.
- Réduire les facteurs de risque et de vulnérabilité.

Tout cela nécessite une action sur plusieurs fronts interdépendants : stabilité macroéconomique, climat de l'investissement, obstacles à l'engagement dans les affaires, réactivité de l'offre – laquelle passe par l'aptitude des entreprises à voir et saisir les opportunités d'investissement ouvertes par la croissance et la mondialisation. Au lieu de privilégier le soutien de catégories spécifiques d'entreprises, par exemple les petites entreprises ou les entreprises agricoles, le programme d'action qui se met en place pour soutenir un développement du secteur privé favorable aux pauvres met l'accent sur la nécessité de concentrer l'attention sur des réformes d'ordre stratégique et institutionnel. Des réformes de ce type incitent les acteurs du secteur privé à améliorer le fonctionnement des

Encadré 2.1. Promouvoir une croissance favorable aux pauvres : Exemples d'évolutions des approches adoptées et de mesures à envisager

Développement du secteur privé

Évolution des approches adoptées		Mesures à envisager
De...	Vers...	
Préférence à une action directement ciblée sur les entreprises et les secteurs	Promotion également du fonctionnement du marché pour toutes les entreprises quels que soient leur statut (public/privé), leur taille ou leur secteur	Renforcer les conditions propices à la croissance, la réactivité des entreprises et l'accès au marché. En cas de soutien direct aux entreprises, éviter qu'il en résulte des distorsions
Le secteur informel est peu important et l'activité informelle est provisoire	Le secteur informel est vaste et l'activité informelle est évolutive	Lever les freins à l'intégration dans l'économie formelle, faciliter la prise de risques
Les institutions et les processus de réforme institutionnelle sont délaissés	Réformes des institutions et des politiques	Promouvoir le dialogue entre l'État, le secteur privé et la société civile
Le secteur privé est l'un des nombreux domaines d'intervention distincts	Le DSP est au centre d'un programme d'action plus intégré et plus global en faveur d'une croissance favorable aux pauvres	Fusionner ou raccorder entre eux, au sein d'une stratégie commune, des programmes en faveur du DSP, des conditions propices à la croissance et de la gouvernance

Agriculture

Évolution des approches adoptées		Mesures à envisager
De...	Vers...	
Approche sectorielle/centrée sur les unités de production	Approche centrée sur les moyens de subsistance en milieu rural	Approches globales – faciliter l'accès aux actifs et promouvoir la diversification des moyens de subsistance
Action à un niveau	Action à plusieurs niveaux	Promouvoir la diversification des moyens de subsistance et les migrations entre zones rurales et urbaines
Action ciblée sur les marchés nationaux, les cultures vivrières et la sécurité	Action ciblée sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux	Favoriser l'expansion/la diversification des marchés. Renforcer la compétitivité des petits producteurs
Soutien public et filets de sécurité sociale	Réduction des facteurs de risque et de vulnérabilité	Évaluer les avantages comparés de mesures visant à promouvoir la croissance et de celles destinées à réduire les facteurs de risque et de vulnérabilité; mettre en place de nouvelles formes d'assurance

Infrastructures

Évolution des approches adoptées		Mesures à envisager
De...	Vers...	
Action conduite par les donateurs/fondée sur des projets	Action pilotée par les pays partenaires/ reposant sur des programmes	Coordonner le soutien des donateurs grâce, par exemple, à l'utilisation d'approches fondées sur les programmes et à la mise en commun des travaux d'analyse
Infrastructures au service de la croissance	Infrastructures au service d'une croissance sans exclus, qui associe les pauvres et leur procure des avantages	Améliorer l'accès des pauvres, créer des synergies intersectorielles, appliquer des prix abordables pour les pauvres et promouvoir l'emploi
Financement du coût du capital	Recentrage sur les structures de gouvernance et la viabilité des infrastructures; plus grande attention à la maintenance	Mettre l'accent sur la maintenance <i>via</i> le recouvrement des coûts, encourager une réforme des prestataires de services du secteur public, améliorer la transparence pour lutter contre la corruption, et veiller à la viabilité écologique
Le secteur privé comble la brèche	Le secteur public joue un plus grand rôle avec le soutien des donateurs afin de promouvoir les partenariats public-privé	Améliorer la prévisibilité de l'aide, recourir à un ensemble d'instruments pour mobiliser l'investissement privé et renforcer les marchés locaux des capitaux

marchés pour les pauvres. Les formules utilisées jusqu'ici, qui consistaient pour l'État à assurer la fourniture des biens et services en cas d'échec du marché, ont souvent soulevé plus de problèmes qu'elles n'en ont réglé.

Les réformes à opérer pour renforcer la contribution de l'investissement et du secteur privé à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres sont aussi considérables que difficiles. Parmi les nombreux axes de recherche qui méritent d'être approfondis en vue de l'élaboration de conseils à l'intention des donateurs, les suivants ont été explorés ces derniers temps par le CAD :

- **Lever les barrières à l'intégration dans l'économie formelle.** Le secteur informel occupe une large place dans l'économie de nombreux pays en développement. Or, de par sa nature, l'activité informelle ne concourt pas à accroître la contribution du secteur privé à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres. Elle induit, au contraire, des distorsions sur les marchés, se traduit par une exclusion des dispositifs de protection sociale et amoindrit les recettes fiscales. Passer dans le secteur formel procurerait à ces entreprises d'importants avantages, leur facilitant en particulier l'accès aux ressources qui leur permettraient de développer leurs activités. Afin de contribuer à la progression de l'économie formelle, les donateurs peuvent aider les pays en développement à s'attaquer à certains obstacles comme les contraintes réglementaires et administratives, les redevances et exigences financières, la corruption dans la fonction publique, les attitudes socioculturelles et l'insuffisance des principaux services aux entreprises. Nouer le dialogue avec les acteurs de l'économie informelle est capital car cela aidera les pouvoirs publics à comprendre les barrières auxquelles sont confrontées les entreprises informelles et les raisons de leur refus d'intégrer le secteur formel.
- **Mettre en œuvre une politique de la concurrence.** La concurrence est essentielle pour améliorer le fonctionnement des marchés pour les pauvres. Sur des marchés concurrentiels, les pauvres auront plus de chances de trouver du travail ou de parvenir à lancer une petite affaire. La concurrence est profitable aux consommateurs car elle leur permet de se procurer à moindre coût des produits plus variés et de meilleure qualité. Les agriculteurs ont tout intérêt à ce que les marchés, sur lesquels ils achètent leurs intrants, organisent le transport de leurs récoltes ou vendent leurs produits, soient concurrentiels. Un droit et une politique de la concurrence clairement définis peuvent contribuer à une intensification de la concurrence sur les marchés. Les donateurs peuvent offrir leur assistance technique ou une aide au renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement à consolider les institutions chargées de faire respecter le droit de la concurrence et de formuler une politique de la concurrence.
- **Promouvoir la réactivité de l'offre.** Une action visant à améliorer les conditions macroéconomiques et l'environnement général est importante. Néanmoins, elle doit être complétée par des mesures destinées à rehausser la capacité des entreprises des pays en développement, en particulier des petites entreprises et des entreprises informelles, de se saisir des possibilités et de relever les défis qui résultent de l'interdépendance grandissante de l'économie mondiale. Un consensus se dégage aujourd'hui sur la nécessité de s'orienter vers des dispositifs faisant davantage place aux mécanismes du marché pour apporter un soutien direct aux entreprises. Afin d'éviter de provoquer des distorsions sur les marchés, les donateurs doivent respecter les critères suivants lorsqu'ils ont recours à ce type de soutien : se concentrer sur les

causes des problèmes, promouvoir des règles du jeu équitables, favoriser une évolution des marchés plutôt que soutenir l'activité des entreprises, appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats et avoir clairement défini une stratégie de retrait.

- **Renforcer la contribution du secteur financier à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres.** L'existence d'un secteur financier solidement établi, avec une meilleure intégration des dispositifs de micro-crédit, peut permettre aux pauvres, hommes et femmes, d'accéder à un large éventail de services financiers (instruments de paiement, d'épargne, de crédit et d'assurance). Indirectement, elle rassure les investisseurs privés et ouvre des possibilités d'investissement dans des services de base pour les pauvres. Dans les pays où le secteur financier est moins bien établi, les donateurs doivent en priorité aider à mettre en place un environnement propice à son développement, en apportant un soutien dans les domaines de la réglementation, de la supervision et de la promotion des systèmes financiers. Dans ceux où il a atteint un degré de sophistication plus élevé, ils peuvent privilégier le soutien de politiques et de projets tendant à mettre à la disposition des pauvres des services financiers à des conditions mieux adaptées à leurs besoins.
- **Améliorer l'accès des femmes aux marchés.** Les femmes sont victimes de diverses exclusions et disparités – résultant pour la plupart de préjugés, de normes sociales, d'interdits et de la répartition des tâches entre les sexes. De ce fait, elles se heurtent à des difficultés particulières pour accéder aux marchés du travail, des capitaux, des biens et des services. Cela compromet le succès des efforts déployés par ailleurs pour faire mieux profiter les plus pauvres des bienfaits de la croissance. Les donateurs doivent prôner le recours à des outils d'analyse des sexospécificités lors de l'élaboration des programmes afin d'assurer la prise en compte du rôle des femmes en tant que consommateurs, travailleurs, chefs d'entreprise et acteurs sociaux. Des analyses de la chaîne de valeur ventilées par sexe, qui mettent en évidence les possibilités de renforcer la participation des femmes aux marchés, peuvent aider à tirer pleinement profit de la contribution considérable que ces dernières peuvent apporter à la lutte contre la pauvreté.
- **Établir un dialogue fédérateur entre les autorités publiques et le secteur privé.** Des dispositifs bien conçus de dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé favorisent la prise en compte des besoins et des préoccupations des pauvres, hommes et femmes, dans les processus de formulation des politiques à un niveau plus élevé, notamment pour la préparation des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les donateurs peuvent faciliter ce dialogue en soutenant des organisations du secteur privé (œuvrant à l'échelon national, infranational ou local) qui représentent les intérêts des micro et des petites entreprises, ainsi que des entreprises et des travailleurs du secteur informel. Ils doivent par contre s'abstenir d'apposer leur marque sur le dialogue ou de créer des situations qui incitent les participants à se soucier davantage des priorités des donateurs que de celles des personnes qu'ils représentent.
- **Faire de l'APD un instrument plus efficace de mobilisation de l'investissement privé.** Pour le moment, environ 20 % des apports d'APD sont affectés à des activités qui concourent à mobiliser l'investissement. Considérées dans leur ensemble, ces activités recouvrent un très vaste éventail de modalités de soutien de

l'investissement aux niveaux macro, méso et microéconomiques. Les évaluations permettant de savoir quelles méthodes donnent (ou non) des résultats et dans quelle mesure les activités d'aide s'attaquent effectivement aux éléments qui constituent de réels obstacles aux yeux des entreprises sont toutefois limitées. Abstraction faite des recommandations qui précèdent, afin de contribuer plus efficacement à mobiliser l'investissement, les donateurs seraient bienvenus de reconnaître que toute réforme est un processus difficile, qui demande du temps, et que des délais plus longs et des dispositifs d'incitation plus judicieux sont nécessaires pour obtenir des réformes d'ordre stratégique et institutionnel. Ils doivent également prêter davantage attention à l'hétérogénéité des investisseurs, intérieurs surtout, parmi lesquels les petites et microentreprises, les travailleurs indépendants et le secteur informel de l'économie représentent, et de loin, les principales sources d'investissement. En outre, ils ne doivent pas se contenter de prôner les remèdes classiques destinés à améliorer les conditions macroéconomiques et le climat de l'investissement mais chercher à déterminer à quels niveaux se produisent, sur les marchés, des blocages qui freinent l'investissement intérieur (par exemple, l'accès fiable et pour un prix abordable à l'électricité, aux moyens de transport, aux technologies de l'information et de la communication [TIC], etc.).

b) Libéralisation des échanges

Les échanges internationaux, associés à des réformes intérieures, peuvent favoriser un développement économique durable, créer des possibilités d'emploi et réduire la pauvreté, comme en atteste l'exemple de divers pays en développement, où la croissance économique a atteint des taux impressionnants et où la pauvreté a considérablement diminué. Le lien entre échanges et croissance favorable aux pauvres est toutefois difficile à cerner car les échanges ne sont qu'un facteur parmi d'autres qui influe sur le développement et le reflux de la pauvreté à long terme. Les recherches montrent toutefois que, sur longue période, l'ouverture de l'économie favorise la croissance et, partant, le recul de la pauvreté. Elle est source de nouvelles possibilités d'échange pour les fournisseurs compétitifs, de baisses de prix pour les consommateurs et d'un surcroît de recettes d'exportation, autant d'éléments qui améliorent les perspectives de développement et, par ricochet, accélèrent les progrès de la lutte contre la pauvreté. C'est notamment le cas lorsque la libéralisation porte sur des secteurs dans lesquels les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif (l'agriculture, par exemple) mais sont confrontés à des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges encore relativement élevés dans les pays de l'OCDE. Le soutien de productions agricoles non concurrentielles dans les pays de l'OCDE peut avoir des répercussions néfastes sur les perspectives de croissance et les niveaux de pauvreté dans les pays en développement, dont les recettes d'exportation et l'emploi sont largement tributaires de ces produits.

Sur le court terme, la libéralisation des échanges peut se traduire par un accroissement aussi bien que par une diminution du bien-être. Son effet dépend de la structure de la production et de l'emploi dans le pays, du niveau initial de protection des marchés et des habitudes de consommation des pauvres. Ces derniers gagneront à une libéralisation des importations s'ils sont employés dans des secteurs exportateurs et consomment des produits qui étaient assujettis à des droits de douane élevés. Ils risquent par contre d'être désavantagés s'ils travaillent dans des secteurs protégés et consomment des produits destinés à l'exportation. Dans la plupart des cas, ces effets à court terme sont cependant assez limités. Quelques pays (de certaines régions d'Afrique et des Caraïbes en

particulier) risquent néanmoins de se trouver confrontés à de graves problèmes d'ajustement à court terme dans quelques secteurs (banane, sucre, vêtements, notamment), si les marges de préférence se trouvent réduites sur les marchés de l'OCDE par suite d'un abaissement des taux applicables à la nation la plus favorisée (NPF).

Le coton est l'exemple même d'un secteur où une plus grande libéralisation multilatérale serait profitable à un certain nombre de pays parmi les moins avancés. Les pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier, dont les recettes d'exportation et l'emploi sont largement tributaires du coton, bénéficieraient de réductions supplémentaires des subventions dans la zone de l'OCDE. Ces subventions sont notamment à l'origine d'excédents de production, dépriment les cours mondiaux et faussent les courants d'échange.

Le lien, à long terme, entre croissance et réduction de la pauvreté ne prête guère à controverse. Il est par ailleurs démontré qu'une plus grande ouverture de l'économie (telle qu'elle ressort du rapport des exportations et des importations au produit intérieur brut [PIB]), et surtout une libéralisation des importations, entraîne une accélération de la croissance grâce à l'entrée de produits qui intègrent une technologie plus pointue et à l'accroissement de la productivité totale des facteurs qui en résulte. De même, l'ouverture de l'économie conduit à une intensification de la concurrence et à une amélioration de l'efficacité sur les marchés intérieurs et internationaux. Aucun pays à l'économie fermée n'a connu durablement une croissance soutenue. Les pays qui sont parvenus à commercer en même temps qu'à accélérer leur croissance et leur développement ont en général quelques caractéristiques en commun. Ils ont progressivement ouvert leurs frontières dans le cadre d'une stratégie plus globale de développement reposant sur deux piliers essentiels – l'amélioration du climat de l'investissement pour le secteur privé afin de générer des emplois, et l'attribution de moyens aux pauvres, notamment en termes d'éducation. Cela montre bien que l'environnement institutionnel et le cadre stratégique général dans lesquels s'inscrit la libéralisation des échanges influent largement sur l'impact des réformes commerciales sur la performance économique et le recul de la pauvreté.

Reste que, si les retombées positives, à terme, de l'ouverture pour la croissance et la lutte contre la pauvreté sont généralement reconnues, la contribution potentielle des échanges à la croissance et au recul de la pauvreté est encore largement sous-exploitée dans de nombreux pays en développement. En pareil cas, les pouvoirs publics, les institutions et les entreprises n'ont souvent pas les moyens (informations, politiques, procédures, institutions et/ou infrastructures) de soutenir efficacement la concurrence sur les marchés mondiaux et de tirer pleinement avantage des possibilités offertes par les échanges internationaux. De nombreux pays en développement doutent en outre d'être à même de gérer les pressions à l'ajustement qu'induit une libéralisation des échanges. Pour que ces pays parviennent à mettre du mieux possible les échanges au service d'une croissance favorable aux pauvres, des réformes de leurs politiques intérieures ainsi qu'une assistance technique liée au commerce et une aide au renforcement des capacités seront indispensables, à côté d'ambitieuses réformes commerciales (internationales).

À titre d'exemple, les pays en développement auraient certes tout intérêt à adopter des mesures de facilitation des échanges mais, pour la plupart, ce genre de mesures nécessite des ressources institutionnelles, humaines ou financières qui leur font souvent défaut. S'appuyant sur les travaux du Comité des échanges de l'OCDE, le CAD a entrepris d'examiner le soutien des donateurs en matière de facilitation des échanges en vue de

contribuer à améliorer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'assistance et de définir des bonnes pratiques pour le renforcement des capacités de facilitation des échanges dans les pays en développement.

En dépit de ce qui a été accompli dans ce domaine, des progrès supplémentaires sont indispensables pour aider efficacement les pouvoirs publics, les institutions et les entreprises des pays en développement à tirer pleinement profit des possibilités offertes par l'amélioration de l'accès aux marchés. Les échanges, et plus généralement la croissance, doivent être mieux intégrés dans les stratégies de lutte contre la pauvreté grâce à la mise en place de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou de cadres équivalents sur lesquels les donateurs puissent aligner leur soutien. Cela nécessite de mieux comprendre les facteurs qui ont empêché qu'il en soit ainsi jusqu'à présent et aussi de dégager des financements supplémentaires pour le renforcement des capacités commerciales.

À un niveau plus global, le défi, pour les responsables de l'aide et des échanges (PDD), est d'exploiter la dynamique induite par le Programme de Doha pour le développement et les OMD pour susciter la conclusion d'ambitieux accords de libéralisation des échanges internationaux, en particulier dans les secteurs qui revêtent de l'importance pour les pays en développement. L'objectif premier est d'encourager la mise en place à l'échelon local de capacités solides et durables qui permettent de participer à de florissants courants d'échanges régionaux et mondiaux, grâce notamment aux possibilités nouvelles qui ne manqueront pas de résulter d'une heureuse issue du cycle de négociations de Doha.

À l'évidence, l'aide à l'appui des échanges ne saurait dispenser d'une conclusion du cycle de Doha à la hauteur de ce qu'on en attend. Au contraire, les négociations en cours sur la libéralisation multilatérale des échanges offrent à la communauté des donateurs une occasion sans pareille de montrer sa détermination à renforcer le soutien accordé aux pays qui s'emploient activement à faire des échanges à la fois un moteur de croissance favorable aux pauvres et un moteur du développement. L'accroissement prévu des apports d'APD, dont le volume devrait passer de 80 milliards USD en 2004 à 130 milliards USD en 2010, devrait aider à atteindre cet objectif.

c) Agriculture

Le développement de l'agriculture est essentiel pour faire reculer la pauvreté. L'agriculture doit être au centre de toute stratégie de croissance favorable aux pauvres non seulement parce que 75 % des pauvres du monde vivent dans des zones rurales mais surtout parce qu'une agriculture efficace est gage de « surclassement » en matière de stratégie de croissance favorable aux pauvres. En ce sens, elle constitue un moyen très économique de faire considérablement refluer la pauvreté. Au niveau macroéconomique, une expansion de l'agriculture exerce un puissant effet de levier sur le reste de l'économie et s'est de tout temps révélée plus profitable aux pauvres que celle de tout autre secteur. Très peu de pays ont atteint à une croissance à large assise sans qu'ait été observé au préalable, ou à tout le moins en parallèle, un accroissement de l'activité agricole et rurale.

Des gains de productivité dans l'agriculture peuvent ouvrir des brèches dans la pauvreté du fait qu'ils ont un impact direct sur les revenus et les taux d'activité, favorisent une baisse des prix des denrées alimentaires dans les zones rurales comme dans les zones urbaines et génèrent, en amont et en aval, de nouvelles possibilités d'activité économique et de nouveaux moyens d'assurer sa subsistance. Le Forum mondial des donateurs pour le développement rural (mis en place pour accélérer le développement des zones rurales et ainsi les progrès vers

les OMD) est parvenu à la conclusion que l'amélioration de la productivité agricole était un préalable indispensable à la croissance économique des zones rurales. Indirectement, cette croissance peut aussi contribuer à stimuler la diversification et la transformation d'autres secteurs de l'économie. L'expansion de l'agriculture est un moteur important de l'économie rurale non agricole avec de puissants effets de synergie sur l'économie urbaine.

Depuis une trentaine d'années, la production alimentaire mondiale a considérablement augmenté, évolution qui s'est accompagnée d'un déclin, dans l'ensemble, des prix mondiaux des denrées alimentaires, d'un accroissement des apports quotidiens en calories, d'une diminution du pourcentage de personnes souffrant de malnutrition et de taux de rendement élevés sur certains investissements essentiels dans l'agriculture. Pourtant, en Afrique subsaharienne, où une multitude d'individus parvient à peine à survivre du fait de la lenteur de la croissance économique, plus de 300 millions de personnes n'ont toujours pas un dollar par jour pour vivre.

Le contexte dans lequel s'inscrivent l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole s'est fondamentalement modifié, d'où une plus grande exposition au risque et une vulnérabilité accrue des producteurs pauvres. Les petits producteurs doivent désormais parvenir à soutenir la concurrence sur des marchés beaucoup plus concentrés, intégrés et exigeants au niveau de la qualité et de la sécurité des produits, et affronter les conséquences du développement rapide des supermarchés dans toutes les régions du monde. Des facteurs comme les migrations et le sida modifient la démographie et exercent des effets notables sur les capacités de production des zones rurales. La féminisation de l'agriculture qui en résulte nécessite des politiques beaucoup plus actives que par le passé de lutte contre les disparités entre les sexes. Sans compter les pressions que les changements environnementaux font peser sur les ressources naturelles dont dépend l'agriculture. Les nouveaux modes et axes de diversification observés dans les zones rurales se répercutent sur la composition du revenu des ménages et sur les rapports entre zones rurales et zones urbaines. L'agriculture est un secteur hétérogène et la capacité des ménages de faire face à ces évolutions varie considérablement, souvent en fonction de la superficie de leurs terres et de la sécurité de leurs droits sur ces dernières, de leur accès aux marchés et de l'efficacité des réseaux sociaux qu'ils se sont constitués en dehors de leur communauté locale. Les efforts visant à stimuler la croissance de l'agriculture doivent tenir compte de ces disparités sans quoi les pays ne pourront mettre à profit les rendements élevés atteints dans l'agriculture au cours des années 70 et 80.

Un regain d'attention doit être porté à l'agriculture en tant que vecteur de croissance favorable aux pauvres. Face à l'évolution de la situation, s'impose un nouveau programme d'action pour l'agriculture, qui reconnaisse les contraintes et les possibilités des différents mondes ruraux, et qui propose de nouvelles approches à l'égard d'éléments fondamentaux jusqu'ici négligés tels que les infrastructures, le capital humain et la technologie. Des solutions novatrices doivent être trouvées pour assurer la mise en place des institutions indispensables à la bonne mise en œuvre des politiques. Une démarche intégrée doit être adoptée, qui soit centrée sur les moyens de subsistance et sur l'adaptation des politiques au contexte agro-écologique et économique local. Les principaux axes autour desquels doivent s'articuler en priorité l'action et les investissements des pouvoirs publics sont les suivants :

- Des dispositions tendant à accroître la productivité et élargir l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux sont des composantes essentielles de toute stratégie destinée à instaurer une croissance favorable aux pauvres et à améliorer

durablement les conditions de vie des pauvres. Les petites exploitations à vocation commerciale ont beaucoup à gagner à une diversification vers des produits plus cotés (fruits, légumes, huiles, poisson, produits de l'élevage, etc.) et vers des produits transformés ou précuits. Des stratégies qui encouragent cette diversification, grâce par exemple à des investissements dans les transports et dans des institutions chargées de procurer une aide aux petits agriculteurs, associées à un cadre réglementaire et des politiques appropriés peuvent multiplier les possibilités d'activité dans l'agriculture.

- La gestion des facteurs plus importants de risque et de vulnérabilité que sont devenus la météorologie, les ennemis des cultures et l'évolution des prix, sans compter la maladie, la mort (par suite du sida notamment) et la perte des droits de propriété, est fondamentale pour l'instauration d'une croissance durable favorable aux pauvres. Des politiques, des institutions et des investissements destinés à faciliter l'évaluation des risques effectifs et leur atténuation, multiplier les options en matière de gestion des risques et mettre en place des filets de sécurité de nature à aider les gens à faire face aux facteurs de risque et de vulnérabilité sont indispensables. Des « ascenseurs », qui évitent aux pauvres d'avoir recours à des stratégies de minimisation des risques, avec les médiocres résultats qu'elles produisent en termes de réduction de la pauvreté, et qui les aident à reprendre une activité productive, peuvent aussi se révéler utiles. De tels dispositifs amoindriront en outre la méfiance à l'égard des innovations et accroîtront la disposition à assumer des risques mesurés, conditions indispensables pour stimuler l'esprit d'entreprise.
- Une forte mobilité et le développement des activités non agricoles profitent à l'agriculture. Il en résulte en effet une augmentation de la demande de produits, plus diversifiés et à plus forte valeur, des envois de fonds qui peuvent être investis dans l'amélioration des pratiques, un accroissement des compétences et de la connaissance des marchés grâce à ceux qui ont été voir ailleurs, et la possibilité d'inverser la tendance à la fragmentation des exploitations par le rachat ou la location des terres de ceux qui s'en vont. Les politiques publiques doivent reconnaître l'importance de cette forme de diversification, rehausser la capacité des populations d'accéder à de nouveaux marchés dans une économie diversifiée, créer des conditions plus propices au développement des activités non agricoles et supprimer les obstacles à la sortie de l'agriculture et des zones rurales.
- Pour que prenne corps ce nouveau programme d'action pour l'agriculture, il faut que les décideurs apprennent à mieux connaître les stratégies de subsistance des pauvres et à mieux comprendre comment faciliter ces stratégies d'une manière qui tient compte des grandes disparités entre les différents « mondes ruraux ». Ils doivent aussi trouver et élaborer de nouveaux dispositifs institutionnels, qui exploitent au mieux le potentiel aussi bien du secteur public que du secteur privé, pour combler les défaillances du marché. Il leur faut en outre définir un projet clair et ambitieux pour l'agriculture dans le cadre des stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté. De leur côté, les donateurs doivent avoir une idée tout aussi précise, et la partager, de la façon d'appuyer ce processus, c'est-à-dire de promouvoir une croissance de l'agriculture favorable aux pauvres selon des modalités qui privilégient des approches durables, placées sous la conduite des pays et fondées sur des programmes.

d) Infrastructures

De nombreuses études attestent du rôle déterminant que jouent des infrastructures de qualité et d'un prix abordable non seulement dans la progression du taux global de croissance économique mais aussi dans l'obtention d'un profil de croissance propre à faire reculer la pauvreté. L'inadéquation et l'insuffisance des infrastructures constituent un obstacle majeur à la croissance, aux échanges et à l'investissement, car non seulement elles font largement entrave à l'activité économique mais en outre elles majorent les coûts de production et de transaction associés à la conduite d'une affaire. Des investissements dans les transports, l'énergie, l'eau, et les services TIC sont essentiels pour rapprocher les populations pauvres des marchés locaux, régionaux et mondiaux. S'ils n'ont pas accès pour un prix abordable à des services qui fonctionnent correctement, les pauvres n'ont aucune chance de participer à la croissance économique. Une expérience particulièrement intéressante à cet égard est celle de l'Amérique latine, où l'observation montre que l'amélioration de l'accès aux infrastructures et de la qualité de ces dernières contribue sensiblement à réduire les inégalités de revenu³.

Le déficit en infrastructures est actuellement énorme par rapport à ce que nécessite la réduction de moitié de l'extrême pauvreté pour 2015. À l'échelle mondiale, plus de 1 milliard de personnes doivent se passer de routes, 1,2 milliard d'eau potable, 2,3 milliards de source fiable d'énergie, 2,4 milliards de dispositifs d'assainissement et 4 milliards de services modernes de communication. L'absence d'infrastructures accessibles pour un prix abordable pèse lourd sur les ressources en temps, les finances et la santé des pauvres.

Sous l'effet de nombreuses années d'assainissement budgétaire combiné à une baisse des ressources d'APD consacrées aux infrastructures depuis 1997, les apports de ressources publiques dans les infrastructures sont aujourd'hui fort inférieurs aux besoins estimés. Bien que les possibilités qu'offre l'investissement privé dans les infrastructures ne soient plus à démontrer, l'espoir que ce dernier parvienne à compenser l'insuffisance des dépenses publiques ne s'est pas réalisé. Dans l'ensemble des pays en développement, les sommes affectées annuellement à l'entretien des infrastructures et à l'investissement dans les infrastructures représenteraient, d'après les estimations, 3,5 % du PIB, alors qu'il en faudrait 5,5 %. Dans le cas de l'Afrique, le déficit est encore plus important : 4,7 % contre 9,2 %⁴.

Comment mettre plus efficacement que par le passé l'APD au service d'un accroissement du volume et de la qualité des infrastructures? L'expérience nous enseigne quatre choses : i) l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres et la réalisation des OMD passent par une amélioration notable des infrastructures, ii) le secteur public a un rôle majeur à jouer dans la mise en place d'une gestion optimale des équipements d'infrastructure, iii) l'attention doit porter avant tout sur la fourniture de services durables d'infrastructure plutôt que sur les équipements matériels, et iv) il faut optimiser l'usage qui est fait de tous les types de ressources disponibles.

S'appuyant sur ces enseignements, les travaux du POVNET sur les infrastructures et la croissance favorable aux pauvres ont mis en évidence quatre principes directeurs pour l'utilisation des infrastructures au service de la lutte contre la pauvreté. Dans l'application de ces principes, il convient bien sûr de tenir compte des problèmes spécifiques qui se posent dans les différents groupes de pays partenaires, par exemple les États fragiles ou les pays en développement plus avancés.

- **L'alignement du soutien des donateurs sur les cadres mis en place par les pays partenaires** est jugé indispensable à une aide accrue, mieux coordonnée et plus

efficace dans le domaine de l'investissement et de l'entretien des infrastructures. À cet effet, il faut renforcer le rôle du secteur public, améliorer la coordination entre donneurs et recourir plus systématiquement à des approches sectorielles. À l'évidence, il est également impératif de rehausser la capacité des pays partenaires de collecter des données sur les infrastructures et de les analyser, afin de favoriser une meilleure planification du développement des infrastructures dans l'optique d'une croissance favorable aux pauvres.

- **Il faut accroître l'impact sur les pauvres des interventions dans le domaine des infrastructures.** L'expérience montre que la participation des pauvres à la croissance est freinée par leur manque d'accès aux infrastructures, certes, mais aussi par la médiocre qualité et la tarification excessive, par rapport à leurs moyens, de ces dernières. De nouvelles approches, permettant un ciblage plus judicieux que par le passé des subventions publiques aux services d'infrastructure, ont été mises au point. Il faut aussi porter attention aux possibilités de liaisons intersectorielles et de synergies entre les divers sous-secteurs des infrastructures (énergie, transport, eau, TIC), et avec les secteurs sociaux et le développement du secteur privé et l'agriculture. Il a été démontré que les infrastructures contribuaient à faciliter l'emploi des pauvres, à améliorer l'égalité homme-femme et à favoriser l'intégration des groupes vulnérables, notamment les handicapés.
- **Il faut renforcer la gestion des infrastructures afin d'obtenir des résultats durables.** L'efficacité et la durabilité des services d'infrastructure passent par un accroissement de la priorité accordée à l'entretien et à la remise en état afin d'éponger l'énorme arriéré de maintenance du stock d'infrastructures. Il faut améliorer le recouvrement des coûts dans les services publics, notamment grâce à des mécanismes plus performants tarification des dispositifs à vocation communautaire. La corruption, entrave manifeste à la réduction de la pauvreté, doit être combattue plus efficacement que par le passé. À cet effet, il convient de renforcer la transparence et les obligations de comptes dans le domaine de la passation des marchés. Une attention accrue doit être accordée aux effets des infrastructures sur l'environnement : il convient en particulier d'encourager une gestion durable des ressources grâce à des incitations tarifaires.
- **Enfin, un accroissement de tous les types d'apports de ressources est indispensable, de même qu'une amélioration de l'efficacité avec laquelle ils sont utilisés.** Les fonds publics resteront la principale source d'investissement dans les infrastructures. Reste que les pays partenaires ne parviendront pas à combler l'énorme déficit de leurs infrastructures sans le concours d'entreprises privées, nationales et internationales. Pour que ce dernier se matérialise, il faut réduire les risques et les coûts de transaction de l'investissement dans les infrastructures. Les donneurs ont un rôle essentiel à jouer, non seulement en dégagant des ressources financières à l'appui des infrastructures mais aussi en mobilisant des flux accrus d'investissements privés (intérieurs et étrangers). La prévisibilité de leurs concours, de même que des autres apports de ressources, est fondamentale.

Notes

1. Les principaux messages à retirer pour l'orientation de l'action des travaux du POVNET sur le sujet de la croissance favorable aux pauvres sont encore en cours d'élaboration et seront exposés dans le rapport à paraître sur le thème *Promouvoir une croissance favorable aux pauvres*, la version qui en est présentée ici doit donc être considérée comme préliminaire.
2. Parmi tout l'éventail des domaines importants pour l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres, le POVNET a choisi de concentrer son attention sur le développement du secteur privé, l'agriculture et les infrastructures.
3. M. Fay et M. Morrison (2005), *Infrastructure in Latin America and the Caribbean: Recent Developments and Key Challenges*, Banque mondiale, Washington.
4. Banque mondiale (2005), *Rapport de suivi final 2005*, Banque mondiale, Washington.

Pour en savoir plus

Général

- Agence française de développement, BMZ (Allemagne), Department for International Development (RU), World Bank (2005), « Pro-Poor Growth in the 1990s: Lessons and Insights from 14 Countries », document présenté à la conférence internationale de l'initiative « Operationalising Pro-Poor Growth », Londres, 29-30 juin 2005.
- Banque mondiale (2005), « The Growth Experience: What Have We Learned From The 1990s? », Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2005), *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : équité et développement*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale et FMI (2005), *2005 Review of the PRS Approach: Balancing Accountabilities and Scaling Up Results*, Banque mondiale et FMI, Washington.
- Klasen, S. (2005), « Economic Growth and Poverty Reduction: Measurement and Policy Issues », document de travail pour le Réseau du CAD sur la lutte contre la pauvreté, OCDE, Paris.

Secteur privé

- Banque mondiale (2005), *Rapport sur le développement dans le monde 2005 : un meilleur climat de l'investissement pour tous*, Banque mondiale, Washington.
- Lindahl, C. (2005), *Wealth of the Poor*, Sida Studies n° 14, Agence suédoise de coopération pour le développement international, Stockholm.
- OCDE (2005), *Accelerating Pro-Poor Growth through Support for Private Sector Development*, OCDE, Paris.
- OCDE (1995), *Orientations du CAD concernant le rôle de la coopération pour le développement à l'appui de l'expansion du secteur privé*, OCDE, Paris.
- PNUD (2004), *Unleashing Entrepreneurship: Making Business Work for the Poor*, Commission du secteur privé et du développement, PNUD, New York.

Agriculture

- Banque mondiale (2005), « Food Safety and Agricultural Health Standards – Challenges and Opportunities for Developing Country Exports », Rapport n° 31207, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2005), « Agriculture, Rural Development and Pro-poor Growth Country Experiences in the Post-Reform Era », Discussion Paper No. 21, Département de l'agriculture et du développement rural de la Banque mondiale, Banque mondiale, Washington.
- OCDE (2005), *Agriculture et développement : vers des politiques cohérentes*, OCDE, Paris.
- OCDE/CSAO (2005), « Forum sur la sécurité alimentaire dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest : défis à moyen et long termes », OCDE/CSAO, Paris.
- Timmer, P. (2005), « Agriculture and Pro-Poor Growth: Reviewing the Issues », Center for Global Development, Washington.

Wolz, A. (2005), « The Role of Agriculture and Rural Development in Achieving the Millennium Development Goals – A Joint Donor Narrative », Forum mondial des donateurs pour le développement rural, Berlin.

Infrastructure

Banque mondiale (2004), *Reforming Infrastructure: Privatisation, Regulation and Competition*, Banque mondiale, Washington.

Banque mondiale (2005), *Infrastructure in Latin America and the Caribbean: Recent Developments and Key Challenges*, Banque mondiale, Washington.

Briceno-Garmenia, C., A. Estache et N. Shafik (2004), « Infrastructure Access in Developing Countries: Access, Costs and Policy Reform », *World Bank Policy Research, document de travail 3468*, Banque mondiale, Washington.

Hasselbarth, S. (2004), « Donor Practices and the Development of Bilateral Donors' Portfolios », *document de travail pour le Réseau du CAD sur la lutte contre la pauvreté*, OCDE, Paris.

Willoughby, C. (2004), « How Important is Infrastructure for Achieving Pro-Poor Growth », *document de travail pour le Réseau du CAD sur la lutte contre la pauvreté*, OCDE, Paris.

Évaluation d'impact sur la pauvreté

Banque asiatique de développement (2001), *Handbook on Poverty and Social Analysis*, BAsD, Manille.

Banque mondiale (2004), « Good Practice Note. Using Poverty and Social Impact Analysis to Support Development Policy Operations », Banque mondiale, Washington.

Robb, C. (2003), « Poverty and Social Impact Analysis – Linking Macroeconomic Policies to Poverty Outcomes: Summary of Early Experiences », *document de travail du FMI 03/43*, FMI, Washington.

Facteurs de risque et de vulnérabilité

Commission sur la sécurité humaine (2003), *Human Security Now: Protecting and Empowering People*, Nations unies, New York.

DFID (2005), « Social Transfers and Chronic Poverty: Emerging Evidence and the Challenge Ahead », *DFID Practice Paper*, DFID, RU.

Notes techniques

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE (AP) : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) et aux organisations multilatérales actives dans le domaine du développement : par le secteur public ; dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ; à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau 6 de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements

d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT: taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les

statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 %; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou

certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements** c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 745 dollars en 2001 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 746 et 2 975 dollars en 2001. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 2 976 et 9 205 dollars en 2001.
- **PRÉ** : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 205 dollars en 2001.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit

par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – et certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991,

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) ; les Mariannes du Nord et les îles Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la page 283). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

À compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. À partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois. Depuis 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été retirées de la liste. En 2003, Malte et la Slovénie ont été transférées dans la partie II et Timor-Leste a rejoint les PMA.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'**annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres

apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD¹

En millions de USD

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
TOTAL DU CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – 1^{er} janvier 2004

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)					Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)		
Pays les moins avancés (PMA)	Pays à faible revenu (PFR) (RNB par habitant < USD 745 en 2001)	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI) (RNB par habitant USD 746-USD 2 975 en 2001)		Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS) (RNB par habitant USD 2 976-USD 9 205 en 2001)	Pays à revenu élevé (PRE) (RNB par habitant > USD 9 206 en 2001)	Pays de l'Europe centrale et orientale/ Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO et NEI)	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	*Arménie	Afrique du Sud	Paraguay	Botswana	Bahreïn	*Bélarus	● Antilles néerlandaises
Angola	*Azerbaïdjan	*Albanie	Pérou	Brésil		*Bulgarie	● Aruba
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Philippines	Chili		*Estonie	● Bahamas
Bénin	Congo, Rép.	Belize	Serbie et Monténégro	Cook, îles		*Hongrie	● Bermudes
Bhoutan	Corée, Rép. dém.	Bolivie	Sri Lanka	Costa Rica		*Lettonie	● Brunei
Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Bosnie-Herzégovine	St Vincent & Grenadines	Croatie		*Lituanie	● Caïmans, îles
Burundi	*Géorgie	Chine	Syrie	Dominique		*Pologne	● Chypre
Cambodge	Ghana	Colombie	Taïlande	Gabon		*République slovaque	● Corée
Cap-Vert	Inde	Cuba	● Tokelau	Grenade		*République tchèque	● Émirats arabes unis
Centrafricaine, Rép.	Indonésie	Dominicaine, République	Tonga	Liban		*Russie	● Falkland, îles
Comores	Kenya	Égypte	Tunisie	Malaisie		*Roumanie	● Gibraltar
Congo, Rép. dém.	*Kirghize, Rép.	El Salvador	*Turkménistan	Maurice		*Ukraine	● Hong-Kong, Chine
Djibouti	*Moldova	Équateur	Turquie	Mayotte			● Israël
Érythrée	Mongolie	Fidji	● Wallis et Futuna	Nauru			● Koweït
Éthiopie	Nicaragua	Guatemala	Zones sous administration palestinienne	Panama			● Libye
Gambie	Nigeria	Guyana		● Ste-Hélène			● Macao
Guinée	*Ouzbékistan	Honduras		Ste Lucie			● Malte
Guinée-Bissau	Pakistan	Irak		Venezuela			● Nouvelle-Calédonie
Guinée équatoriale	Papouasie Nlle-Guinée	Iran					● Polynésie française
Haïti	*Tadjikistan	Jamaïque					● Qatar
Kiribati	Viêt-nam	Jordanie					● Singapour
Laos	Zimbabwe	*Kazakhstan					● Slovénie
Lesotho		Macédoine (ex-Rép. yougoslave)					● Taipei chinois
Liberia		Maroc					● Vierges, îles (RU)
Madagascar		Marshall, îles					
Malawi		Micronésie, États fédérés					
Maldives		Namibie					
Mali		Niue					
Mauritanie							
Mozambique							
Myanmar							
Népal							
Niger							
Ouganda							
Rwanda							
Salomon, îles							
Samoa							
Sao Tomé et Príncipe							
Sénégal							
Sierra Leone							
Somalie							
Soudan							
Tanzanie							
Tchad							
Timor Leste							
Togo							
Tuvalu							
Vanuatu							
Yémen							
Zambie							

* Pays de l'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

● Territoire.

Préface du Secrétaire général de l'OCDE

C'est la dernière fois qu'il m'est donné de préfacer le Rapport sur la coopération pour le développement, ce recueil régulier, depuis 1960, des réflexions de l'OCDE concernant la situation du moment dans le domaine de la coopération pour le développement.

C'est aussi aux années 60 que remonte l'intérêt que je porte moi-même à ces questions, motivé en particulier par le fameux Rapport Pearson paru en 1969 sous le titre « Vers une action commune pour le développement du tiers-monde », lequel fournit le premier, et vraisemblablement le plus connu, des états des lieux des connaissances contemporaines concernant les moyens de régler les problèmes ardues auxquels sont confrontés les pays pauvres dans un monde de plus en plus interdépendant. C'est aussi dans ce rapport que les membres de l'OCDE ont été appelés à consacrer 0.7 % de leur RNB à l'APD, et ce pour 1975 !

Certes, si l'on regarde ce qui s'est passé depuis la parution du Rapport Pearson, il y a beaucoup de positif à rapporter. À l'époque, l'Asie était considérée comme une région à de nombreux égards perdue pour le progrès : le « grand bond en avant » de la Chine avait échoué, la guerre faisait rage en Indochine et le sous-continent indien s'embourbait dans un conflit post-impérial qui empêchait son taux de croissance de décoller. Or, c'est dans cette région que nous avons pu observer le recul de la pauvreté le plus rapide de l'histoire du monde. De leur côté, l'Europe de l'Est et les États successeurs de l'ex-Union soviétique ont commencé à recueillir les fruits de la refonte radicale de leurs politiques et de leurs institutions dans les années 90. Enfin, en Amérique latine comme au Moyen-Orient, les indicateurs sociaux se sont notablement améliorés. Qui plus est, tous ces résultats ont été obtenus pendant une période au cours de laquelle la population mondiale a doublé, accroissement dont l'essentiel est imputable précisément aux pays les plus pauvres.

L'assainissement de la composition des courants de ressources qui caractérise aujourd'hui les échanges internationaux est également rassurant. Les flux commerciaux ont beaucoup gagné en importance relative (même si de nombreuses questions restent à régler dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement), les investissements directs ont bien résisté en dépit des fluctuations de la conjoncture, et les envois de fonds des émigrés et les dons charitables privés ont considérablement progressé.

Il est cependant manifeste que l'aide publique, qui a certes apporté une contribution inestimable à nombre des résultats positifs évoqués plus haut, n'a pas encore fini de remplir sa mission. Des poches irréductibles de pauvreté si profonde qu'elle met en péril la vie de ceux qui en sont victimes subsistent dans une grande partie du monde en développement, et elles continuent même de se multiplier en Afrique subsaharienne. En 2005, les membres de l'OCDE et autres donateurs se sont engagés à accroître le volume et la qualité de leur aide. Je suis particulièrement heureux de constater que la « Déclaration de Paris », adoptée en mars de cette année, aborde sans détour nombre des facteurs qui ont limité l'efficacité de l'aide dans le passé, et je forme le vœu qu'elle se révèle le fondement durable d'un engagement de l'OCDE dans l'entreprise conjointe de lutte contre l'extrême pauvreté à la naissance de laquelle nous assistons aujourd'hui si l'on en croit le présent rapport.

Personne ne doit voir dans l'aide publique plus qu'une pierre à l'édifice complexe qu'est le développement, processus qui doit trouver son origine dans les pays en développement eux-mêmes. Lester Pearson n'en avait pas moins raison de dire que, bien gérée, cette aide pouvait, et devait, accélérer le rythme des progrès. Les Objectifs du millénaire, émanation de la réflexion de l'OCDE, nous indiquent le chemin qui reste à parcourir. J'espère que ce rapport, comme ceux qui l'ont précédé, contribuera à faire mieux comprendre et savoir comment l'aide peut effectivement concourir à l'obtention des résultats que nous appelons tous de nos vœux, et dont le monde a tant besoin.

Il s'est écoulé trente-six ans depuis la parution du Rapport Pearson. Nous aurions pu faire mieux mais, au vu du programme d'action cohérent, étayé par une ferme volonté politique, qui se dessine désormais dans les domaines de l'aide et des échanges, espérons que dans un futur beaucoup moins lointain la pauvreté telle que nous la connaissons aujourd'hui ne sera plus qu'un sujet réservé aux livres d'histoire.

Donald J. Johnston
Secrétaire général



Avant-propos

La présente édition du Rapport sur la coopération pour le développement marque le 45^e anniversaire de cette publication. Ceux qui ont participé à la rédaction du Rapport 1960, à commencer par mon distingué prédécesseur de l'époque, James W. Riddleberger, seraient peut-être déçus qu'un tel ouvrage soit encore nécessaire. Reste que, si mettre un terme à l'extrême pauvreté demeure un incommensurable défi, les événements de 2005 montrent peut-être que se manifeste parmi les dirigeants du monde une volonté grandissante d'en faire une véritable priorité politique. Comme il est fait observer dans le présent rapport, il se pourrait de ce fait que nous assistions au lancement d'une entreprise conjointe de plus en plus déterminée visant à accélérer les progrès de la lutte contre des privations et des inégalités que le monde ne saurait tolérer plus longtemps.

Nul n'en doute, le Comité d'aide au développement a travaillé très dur, tout au long de l'année, autour de nombreux aspects de la problématique du développement. Le présent rapport fournit un aperçu de certaines des questions importantes et complexes auxquelles les membres se sont employés, ensemble, à apporter une réponse. Sont en particulier évoqués leurs efforts pour se forger une même idée des moyens de stimuler la croissance de telle sorte que celle-ci débouche réellement sur une amélioration des conditions de vie des pauvres et leur initiative concertée pour rehausser l'efficacité avec laquelle les donateurs acheminent leur aide. Comme de coutume, est fourni, en complément, un ensemble complet de statistiques sur l'aide, témoignage du souci du CAD de rendre compte de façon transparente des activités de ses membres.

Étant donné l'attention qu'ont mobilisées, en 2005, les questions liées à l'aide et au développement, il est d'autant plus impératif pour le CAD, dans son ensemble, et pour ses membres, chacun de leur côté, d'être à l'écoute du public et de répondre à l'intérêt qu'il manifeste. J'espère que le présent rapport y contribuera.

L'année écoulée a été source de pressions considérables pour le Secrétariat. Une fois encore, je suis extrêmement impressionné par le dévouement qu'ont mis ses agents de tous niveaux à donner au Comité et à ses organes subsidiaires les moyens de faire œuvre efficace. J'adresse aussi des remerciements tout particuliers à tous ceux, des délégués au CAD aux présidents des groupes de travail et réseaux en passant par les membres des bureaux et les personnes qui ont consacré temps et énergie aux équipes de projet, qui n'ont pas hésité à donner un peu plus d'eux-mêmes, en dépit des lourdes tâches que leur impose déjà leur travail habituel, pour permettre au Comité de faire état de résultats.

Richard Manning
Président du CAD



Remerciements

Les principaux auteurs et collaborateurs qui ont contribué à cette édition du Rapport sont : Yasmin Ahmad, Hilary Balbuena, Julia Benn, Elena Bernaldo, Richard Carey, Jeanette Dargaville, Ben Dickinson, Ebba Dohlman, Valérie Gaveau, Brian Hammond, Jim Hradsky, Michael Laird, Caroline Lesser, Richard Manning, Hunter McGill, Carola Miras, Bathylle Missika, Simon Mizrahi, Aimée Nichols, Marjolaine Nicod, Bill Nicol, Josephine Pagani, Madeleine Paris, Rudolphe Petras, Michael Roeskau, Simon Scott, Jens Sedemund, Mikael Soderback, Elisabeth Thioleron, Chantal Verger, Michelle Weston, Ann Zimmerman.

Ce livre contient des...



StatLinks

Accédez aux fichiers Excel™
à partir des livres imprimés !

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des Statlinks. Pour télécharger le fichier Excel™ correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les Statlinks sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Table des matières

Préface du Secrétaire général de l'OCDE	3
Avant-propos	5
Remerciements	6
Acronymes	11
1. Vue d'ensemble du président du CAD	13
Quatre grandes questions	16
Quel volume d'aide sera dégagé, quand, pour qui, et comment?	16
Est-il possible d'assurer un acheminement plus efficace d'un volume d'aide en expansion?	23
Que requiert la mise en place des capacités locales nécessaires à l'obtention de résultats plus rapides et plus durables?	25
Comment démontrer les résultats de l'aide, en particulier dès lors qu'il y a harmonisation de cette dernière?	28
L'égalité des sexes : un objectif important, et qui n'est pas atteint	29
La marque	34
Notes	36
2. Promouvoir une croissance favorable aux pauvres	37
Croissance et réduction de la pauvreté – Faits et chiffres	38
Messages ressortant de l'expérience en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté pour l'orientation de l'action	40
Les politiques à suivre dans les domaines de l'investissement et du développement du secteur privé, des échanges, de l'agriculture et des infrastructures pour instaurer une croissance favorable aux pauvres	44
Notes	55
Pour en savoir plus	55
3. Efficacité de l'aide : trois bonnes raisons de penser que la Déclaration de Paris aura des effets positifs	57
Raison 1 : La Déclaration de Paris va au-delà des accords précédents	58
Raison 2 : Douze indicateurs doivent permettre de mesurer les progrès accomplis dans l'obtention de résultats	60
Raison 3 : La Déclaration de Paris prévoit la mise en place de dispositifs de reddition de comptes plus solides	61
Conclusion : La Déclaration de Paris a pour objet de modifier les comportements	62
Notes	62

Annexe 3.A1. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	63
Appendice 3.A1.1. Notes méthodologiques sur les indicateurs de progrès	76
Appendice 3.A1.2. Liste des pays et des organisations participants	78
4. Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux	81
Notes relatives aux différents membres du CAD	85
Allemagne	86
Australie	88
Autriche	89
Belgique	90
Canada	92
Commission européenne	93
Danemark	94
Espagne	95
États-Unis	96
Finlande	97
France	98
Grèce	99
Irlande	100
Italie	101
Japon	102
Luxembourg	103
Norvège	104
Nouvelle-Zélande	105
Pays-Bas	107
Portugal	108
Royaume-Uni	109
Suède	110
Suisse	112
Notes relatives aux donateurs non membres du CAD	114
Membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD	114
Corée	114
Hongrie	114
Islande	115
Mexique	116
Pologne	116
République slovaque	116
République tchèque	116
Turquie	117
Donneurs non membres de l'OCDE	118
Arabie Saoudite	118
Estonie	118
Israël	119
Koweït	119
Lettonie	119
Lituanie	120
Taïpei chinois	120

5. Coopération technique	121
Qu'est-ce que la coopération technique?	122
Coopération technique et développement des compétences.....	122
Composantes de la coopération technique.....	122
Part de la coopération technique dans les programmes d'aide des donateurs membres du CAD	125
Les bénéficiaires de la coopération technique	127
Critiques exprimées à l'encontre de la coopération technique	129
Efficacité de la coopération technique.....	130
Coût de la coopération technique.....	133
La fuite des cerveaux	137
L'avenir de la coopération technique	139
Notes.....	142
6. Le CAD et ses travaux	145
Le Comité d'aide au développement	146
Principales activités du CAD	148
Composition du Comité d'aide au développement en 2005	150
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD	152
La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.....	163
Thèmes et alias du site Web du CAD	166
Quelques publications clés de la DCD/CAD.....	167
Annexe statistique	169
Notes techniques	273
Glossaire des principaux termes et concepts	274
Notes sur les définitions et questions de mesure	280
Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – 1 ^{er} janvier 2004.....	283
Liste des encadrés	
1.1. Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport à mi-parcours sur les progrès accomplis	31
2.1. Promouvoir une croissance favorable aux pauvres : Exemples d'évolutions des approches adoptées et de mesures à envisager	45
3.1. Représentation au Forum de haut niveau de Paris	59
3.2. La pyramide de l'efficacité de l'aide	60
3.3. Objectifs-cibles : résultats à attendre de la Déclaration de Paris	61
4.1. Examen par le CAD de l'aide de l'Allemagne, 13 décembre 2005	87
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Belgique, 26 octobre 2005	91
4.3. Examen par le CAD de l'aide de la Nouvelle-Zélande, 13 avril 2005.....	106
4.4. Examen par le CAD de l'aide de la Suède, 25 mai 2005	111
4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Suisse, 30 juin 2005	113
5.1. Capacités, renforcement des capacités et coopération technique.....	123
5.2. La coopération technique envisagée dans une perspective historique	126
5.3. La coopération technique mise en œuvre par des organismes multilatéraux ...	134
5.4. Améliorer les données sur la coopération technique.....	140

Liste des tableaux

1.1. Simulations du Secrétariat de l'OCDE/CAD concernant le volume net des apports d'APD des membres du CAD en 2006 et en 2010	17
1.2. Tenir la marque	35

Liste des graphiques

1.1. Évolution de l'APD nette des membres du CAD telle qu'elle a été observée pour la période 1994-2004 et qu'elle ressort des simulations du Secrétariat pour la période 2006-10.	19
1.2. La scolarisation des filles est encore en retard sur celle des garçons	30
5.1. Le montant de la coopération technique excède celui des dépenses consacrées à l'éducation dans certains pays pauvres	124
5.2. Plus les donateurs sont généreux, plus la part de la coopération technique dans l'aide est faible	128
5.3. C'est l'aide destinée aux pays d'Afrique et autres pays pauvres qui comporte la plus faible proportion de coopération technique.	128
5.4. C'est dans l'aide allant aux pays les plus performants et les plus avancés sur le plan technologique que la part de la coopération technique est la plus forte.	129
5.5. Pas de corrélation significative entre les recettes perçues au titre de la coopération technique et la croissance économique	132
5.6. La majeure partie des dépenses induites par le recours à des experts ne recouvre pas des prestations professionnelles	136
5.7. Dans les pays riches, le nombre de médecins par habitant est plus élevé	138

Acronymes

AASP	Autres apports du secteur public
ACP	Pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ANASE	Association des nations d’Asie du Sud-Est
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banques multilatérales de développement
BRI	Banque des règlements internationaux
CAD	Comité d’aide au développement
CCI	Centre du commerce international
CGNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDE	Développement des capacités institutionnelles dans le domaine de l’environnement
CE	Communauté européenne
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEI	Communauté des États indépendants
CFA	Communauté financière africaine
CIC	Commission interministérielle de coordination (Portugal)
CICID	Comité interministériel pour la coopération internationale (France)
CNUED	Conférence des Nations unies sur l’environnement et le développement, Rio de Janeiro, 1992
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CSAO	Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CT	Coopération technique
CTAP	Coopération technique associée à un projet d’équipement
DCD	Direction de la coopération pour le développement
DDC	Direction du développement et de la coopération (la Suisse)
DFID*	Department for International Development (Royaume-Uni)
DGCD	Direction générale de la coopération au développement
DTS	Droits de tirage spécial
ECHO	Office humanitaire de la Communauté européenne
ECOSOC*	Conseil économique et social des Nations unies
FAfD	Fonds africain de développement
FAsD	Fonds asiatique de développement
FAO*	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FAS	Facilité d’ajustement structurel
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FPD	Financement public du développement
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
ICEIDA*	Icelandic International Development Agency
ICDF*	Fonds international de coopération et de développement

ICRU*	Icelandic Crisis Response Unit
IDA*	Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
IFI	Institutions financières internationales
IPH	Indicateur de la pauvreté humaine
IPAD	Institut portugais pour l'aide au développement
JBIC	Banque japonaise de coopération internationale
MASHAV*	Centre de coopération internationale pour le développement (Israël)
MCA*	Millennium Challenge Account
MDP	Mécanisme pour un développement propre (Protocole de Kyoto)
NEI	Nouveaux États indépendants (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPF	Nations les plus favorisées
NZAID	New Zealand Agency for International Development (Nouvelle-Zélande)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PALOP	Pays africains de langue officielle portugaise
PAM	Programme alimentaire mondial
PDD	Programme de Doha pour le développement
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PED	Pays en développement
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
POVNET	Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés (voir Liste des bénéficiaires)
PRE	Pays à revenu élevé
PRITI	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure
PSA	Partenariat stratégique pour l'Afrique (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RNB	Revenu national brut
SCN	Système de comptabilité nationale
SECO	Secrétariat d'État à l'Économie (la Suisse)
SFI	Société financière internationale
SIDA	Syndrome immunodéficient acquis
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté
SNDD	Stratégies nationales de développement durable
SNPC	Système de notification des pays créanciers
SSB	Services sociaux de base
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICA*	Agence turque de coopération internationale
UE	Union européenne
UNDAF	Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement
UNESCO*	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF*	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM*	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
USAID*	United States Agency for International Development (États-Unis)
USD*	Dollar des États-Unis
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
WID	Participation des femmes au développement
WSSD	Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002)



Extrait de :

Development Co-operation Report 2005

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2005-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Promouvoir une croissance favorable aux pauvres », dans *Development Co-operation Report 2005 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2005-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.